

VILLE DE DOUAI

Le budget primitif 2026



SOMMAIRE

INTRODUCTION	P. 3
SITUATION FINANCIÈRE 2025	P. 4
PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	P. 5
BUDGET PRIMITIF 2026 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	P. 7
Les recettes de fonctionnement	p. 7
Produits des services	p. 8
Impôts et taxes.....	p. 8
Fiscalité locale.....	p. 9
Dotations et participations.....	p. 10
Autres produits de gestion courante	p. 10
Atténuations de charges.....	p. 10
Reprise sur amortissement et provisions.....	p. 10
Les charges de fonctionnement	p. 11
Charges à caractère général	p. 12
Dépenses de personnel.....	p. 13
Autres charges de gestion courante.....	p. 14
Charges financières.....	p. 14
Autres chapitres.....	p. 15
Financement de la section d'investissement	p. 15
BUDGET PRIMITIF 2026 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT	P. 16
Les dépenses d'investissement	p. 16
La dette	p. 16
Les recettes d'investissement	p. 17
Besoin de financement	p. 17
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE	P. 18
Cadre de vie, transition écologique	p. 18
Culture, événements, sports	p. 19
Éducation, enfance et jeunesse	p. 21
Solidarité et action sociale	p. 22
Moyens généraux	p. 23

INTRODUCTION

Le projet de budget 2026 s'inscrit dans le prolongement des budgets précédents.

Il s'agit de poursuivre les politiques publiques développées au cours du mandat en matière d'enfance, de jeunesse, d'éducation et de cohésion sociale ainsi que pour la sécurisation et la tranquillité des douaisiens.

C'est aussi un budget qui clôture le programme pluriannuel d'investissement entamé en 2020 avec notamment des opérations d'envergure telles que la construction du pôle alimentaire ou la poursuite massive de la rénovation de l'éclairage public.

La proposition budgétaire qui vous est faite s'est construite dans un contexte contraint. Tout d'abord par les incertitudes nées de l'absence de loi de finances pour 2026 au 31 décembre 2025. Ainsi, la loi spéciale adoptée le 27 décembre 2025 n'a pu que reconduire les dotations de fonctionnement au niveau de 2025, sans pouvoir donner de perspectives d'évolution pour 2026 ni de tendances du niveau de soutien de l'État sur ses dépenses d'investissement.

À cela s'ajoutent :

- l'ampleur de la contribution au redressement des finances publiques qui plane autour du bloc communal sans qu'à ce jour, les communes et intercommunalités n'aient d'informations précises sur la charge financière qui leur sera imposée.
- les mesures nationales d'ores et déjà actées telles que l'augmentation du taux de CNRACL.

Les charges de gestion de la ville sont également fortement affectées par l'augmentation de certains postes de dépenses compte tenu de la renégociation de marchés publics tels que le marché d'exploitation et d'entretien des installations de chauffage ou celui des assurances.

Dans ce climat financier contraint, l'équipe municipale s'est attachée à maintenir et maîtriser la trajectoire des dépenses de fonctionnement tout en préservant l'exercice des missions et les actions menées par les services de la ville auprès des douaisien(ne)s.

LA SITUATION FINANCIÈRE 2025

RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

La date de l'adoption du budget primitif 2026 ne permet pas de présenter le compte administratif 2025. Pour autant, malgré une clôture des comptes non définitive, un premier bilan peut être tiré.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et annulations de rattachement) augmentent par rapport à 2024 de +1,18% passant de 68,19 M€ à 69,99 M€.

Plusieurs facteurs expliquent l'évolution 2025 :

- La dynamique des prestations proposées aux usagers : +9,73 %,
- L'augmentation des participations financières de nos partenaires tels que l'État (+397k€ de dotation de solidarité urbaine, + 358k€ d'allocation compensatrice à la suite de la perte de base fiscale sur les résidences secondaires).

Il faut noter par ailleurs, que plusieurs cessions du patrimoine municipal ont eu lieu en 2025, soit une recette exceptionnelle de 906k€ qui viendra s'ajouter au résultat 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint un montant de 61,65 M€ contre 59,67 M€ en 2024, soit une augmentation de 3,31%. Hors frais financiers et dépenses exceptionnelles, les dépenses de gestion s'élèvent à 60,75 M€, soit +1,8 M€ de plus qu'en 2024.

Cette augmentation traduit d'une part des décisions nationales s'imposant au budget de la ville, à l'exemple de l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL et des variations du SMIC.

D'autre part, l'évolution des charges de fonctionnement reflète principalement les besoins liés aux actions menées dans les domaines de la sécurité et de la tranquillité publique, ainsi que les services proposés dans les secteurs de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale.

Retraitées des contraintes telles que le coût des assurances, les dépenses d'énergie, le montant de la cotisation de la CNRACL, les dépenses de gestion évoluent de +2,5% (+1,2M€).

L'épargne de gestion, solde entre les recettes et les dépenses de gestion, exprime le surplus sur le fonctionnement courant avant intégration des frais financiers. Ce ratio diminue de -13,92% par rapport à 2024.

L'épargne brute mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement. À hauteur de 7,34 M€ en 2025, ce solde diminue de -1,2M€ par rapport à 2024.

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) s'élèvent à 18,26 M€, en augmentation de +4,2 M€ par rapport à 2024.

Les recettes réelles d'investissement, essentiellement composées du fonds de compensation de TVA et de subventions d'investissement, totalisent 4,6 M€ avant intégration du résultat N-1. Cette diminution (-700 k€) est majoritairement liée à la baisse des subventions perçues à la suite de retards de versements de la part de nos financeurs. L'évolution des dépenses d'investissement de 2024 conduit, quant à elle, à majorer le FCTVA perçu en 2025 (+292 k€).

Depuis 2020, la Ville a fait le choix de recourir au fonds de roulement pour le financement de ses dépenses d'équipement dans le souci de ne pas augmenter la charge de la dette au regard des taux d'intérêts sur cette période. Cette démarche de bonne gestion financière a conduit à diminuer sa capacité d'autofinancement en 2025 et à recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses d'équipement. Ainsi, la Ville a souscrit deux emprunts d'un montant total de 5,6 M€ en 2025.

PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 s'équilibre de la manière suivante, en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire tenu le 23 janvier 2026.

Il ne reprend pas les résultats 2025 qui seront affectés dans le cadre d'une décision modificative après l'adoption du compte administratif 2025.

	BP 2025 Voté	Projet de BP 2026
Section de fonctionnement	67 927 494,00 €	69 292 650 €
Section d'investissement	30 142 550,59 €	21 233 763 €

Dans le document réglementaire accompagnant le projet de délibération et la présente notice, vous trouverez :

LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

- Informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers.
- Tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature en fonctionnement et investissement.
- Balance générale du budget.

LES ÉLÉMENTS DE VOTE

Pour la section de fonctionnement :

- vue d'ensemble en dépenses et en recettes,
- dépenses et recettes ventilées par nature.

Pour la section d'investissement :

- vue d'ensemble en dépenses et en recettes,
- dépenses et recettes ventilées par nature.

Annexes :

- éléments de bilan (présentations croisées par fonction, état de la dette, provision, etc.),
- engagements hors bilan (la dette garantie),
- autres éléments d'informations (états du personnel, etc.).

Le schéma page 6 synthétise les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement pour le BP 2026, détaillées dans la présente notice.

BUDGET PRIMITIF 2026

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

PERSONNEL 37,53 M€

DÉPENSES DE GESTION 27,19 M€

CHARGES FINANCIÈRES 0,73 M€

AUTRES CHARGES 3,84 M€
(CHAPITRES 67, 68 ET 042)

69,29 M€

RECETTES

IMPÔTS ET TAXES 30,92 M€

REPRISE SUR PROVISIONS 0,55 M€

**ATTRIBUTION DE COMPENSATION /
DOTATION DE SOLIDARITÉ
COMMUNAUTAIRE** 12,50 M€

DOTATIONS & PARTICIPATIONS
19,86 M€

RECETTES DE GESTION 5,35 M€

AUTRES RECETTES 0,11 M€
(CHAPITRE 042)

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

**REMBOURSEMENT DU CAPITAL
DE LA DETTE** 4,42M€

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES
15,15 M€

AUTRES DÉPENSES 1,66 M€
(CHAPITRE 040, 041, 10)

21,23 M€

RECETTES

SUBVENTIONS 2,55 M€

FCTVA & TA 2,60 M€

CESSION DE TERRAIN 1,09 M€

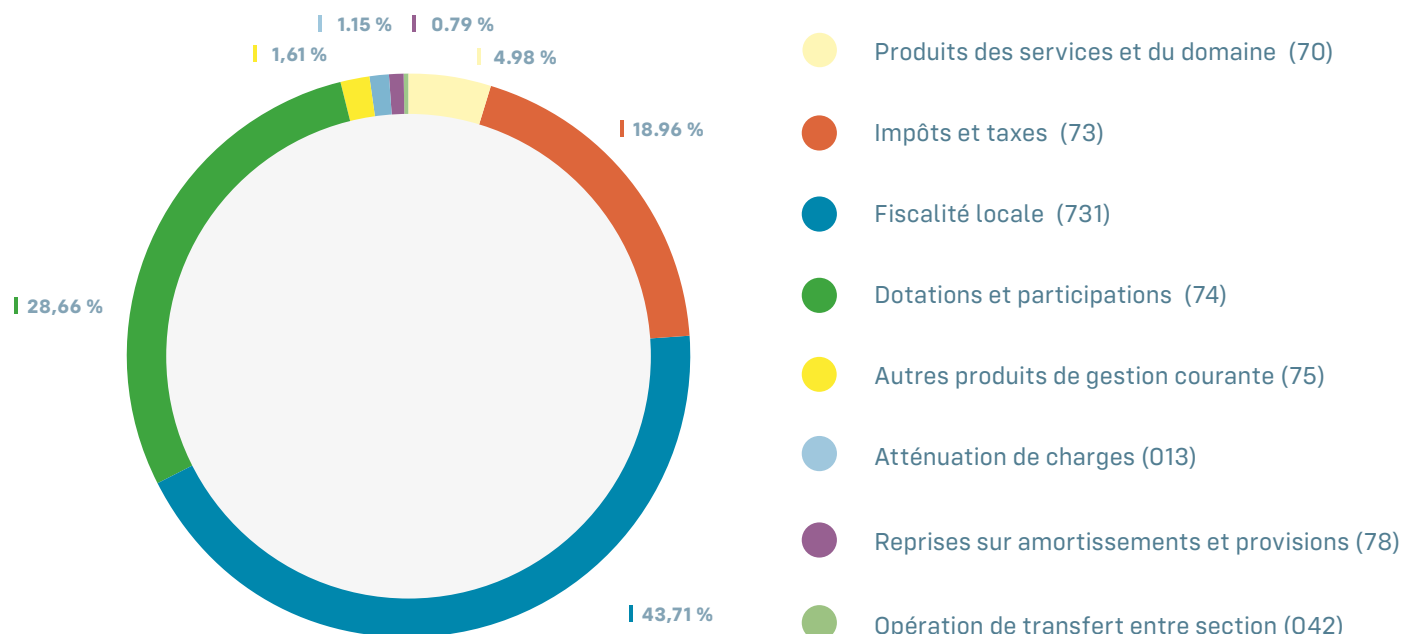
EMPRUNTS 9,64 M€

AUTRES RECETTES 5,35 M€
(CHAPITRE 040, 041)

LE BUDGET PRIMITIF 2026 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au global, les produits de fonctionnement s'élèvent à 69,29 M€, soit une variation de +1,37 M€, soit +2,01 % par rapport au BP 2025.



	Décomposition	BP 2025 (€)	Projet CA 2025 (€)	BP 2026	Évolution BP à BP (€)	Évolution BP à BP (%)
●	Produits des services et du domaine (70)	3 151 324,00	3 685 436,40	3 449 084,00	297 760,00	9,45%
●	Impôts et taxes* (73)	13 176 758,00	13 163 558,62	13 136 758,00	-40 000,00	-0,30%
●	Fiscalité locale** (731)	30 282 110,00	30 276 254,49	30 286 000,00	3 890,00	0,01%
●	Dotations et participations (74)	19 860 957,00	20 383 603,58	19 860 227,00	-730,00	0,00%
●	Autres produits de gestion courante (75)	1 091 666,73	1 182 954,68	1 113 320,00	21 653,27	1,98%
●	Atténuation de charges (013)	254 000,00	190 227,50	795 100,00	541 100,00	213,03%
●	Produits financiers (76)	0,00	1 514,59	0,00	0,00	
●	Produits exceptionnels (77)	0,00	928 708,31	0,00	0,00	
●	Reprises sur amortissements et provisions (78)	5 678,27	38 178,27	547 161,00	541 482,73	9536,05%
	TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	67 822 494,00	69 850 436,44	69 187 650,00	1 365 156,00	2,01%
●	Opération de transfert entre section (042)	105 000,00	161 892,98	105 000,00	0,00	0,00%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	67 927 494,00	70 012 329,42	69 292 650,00	1 365 156,00	2,01%

*recettes principalement issues de l'intercommunalité

** recettes fiscales dont le produit de la taxe foncière et la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Produits des services (Chapitre 70)

Les produits des services sont en augmentation par rapport à 2025 à hauteur de 3,45 M€, soit une augmentation de +9,45 %. Il s'agit du financement des services rendus aux usagers au travers des grilles tarifaires adoptées par le conseil municipal.

Pour l'exercice 2026, les recettes ont été travaillées sur la base du réalisé 2025 et de la fréquentation attendue des équipements municipaux. Ces prévisions tiennent compte de la mise en place de choix volontaristes de la Ville en matière tarifaire.

	BP 2025 Voté (€)	BP 2026 (€)	Variation	
			€	%
Archives	200,00	200,00	-	0,00%
Ateliers municipaux	10 000,00	10 000,00	-	0,00%
Bibliothèque	3 050,00	3 084,00	34,00	1,11%
Concessions cimetières	80 000,00	140 000,00	60 000,00	75,00%
Conservatoire	283 000,00	282 000,00	-1 000,00	-0,35%
Remboursement mise à disposition d'agents auprès d'autres organismes	107 424,00	53 000,00	-54 424,00	-50,66%
Education, enfance, jeunesse	1 100 000,00	1 075 900,00	-24 100,00	-2,19%
Entretien espaces verts	15 000,00	15 000,00	-	0,00%
Nettoyement, dépôts sauvage	5 000,00	2 000,00	-3 000,00	-60,00%
Événementiel	2 000,00	1 000,00	-1 000,00	-
Musée	35 000,00	35 000,00	-	0,00%
Equipements sportifs	285 300,00	285 600,00	300,00	0,11%
Théâtre	185 000,00	190 000,00	5 000,00	2,70%
Redevance antennes radiotéléphoniques	45 350,00	46 300,00	950,00	2,09%
Occupation du domaine public	995 000,00	1 310 000,00	315 000,00	31,66%
	3 151 324	3 449 084	297 760	9,45%

Impôts et taxes (Chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes est en légère baisse à la suite de la diminution du Fonds de péréquation intercommunale FPIC (-40 k€). Il recouvre les recettes liées à la péréquation horizontale. Ainsi, les recettes proviennent principalement de l'intercommunalité avec :

● **DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE :**

1,2 M€ répartis entre la 7^e part et la 11^e part

● **ATTRIBUTION DE COMPENSATION :**

11,3 M€

À cela s'ajoutera le reversement du FPIC et du fonds national de garantie individuelle de ressources.

Fiscalité locale (Chapitre 731)

La fiscalité locale n'évolue pas pour l'exercice 2026. Elle comprend essentiellement la taxe foncière et la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La prévision de ressources fiscales pour l'année 2026 est de 24,27 M€, soit une baisse estimée à -109 k€ par rapport au BP 2025. Cette baisse du produit fiscal découle de la perte de bases fiscales pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et des logements vacants. Il s'agit notamment de l'application de la loi de finances pour 2025 qui exclut les locaux à usage professionnel des bases fiscales de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et exonère par ailleurs certains logements tels que ceux destinés au logement d'urgence.

La revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour 2026 est de 0,8%. Elle ne permet pas de compenser ces variations.

Enfin, le coefficient correcteur, lié à la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, est estimé à 4,06 M€. Ce coefficient est destiné à garantir la neutralité budgétaire et fiscale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021, les recettes fiscales pour lesquelles la ville de Douai garde un pouvoir de taux sont les suivantes :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties,**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties,**
- **taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**

Les taux de fiscalité directe locale pour 2026 **sont maintenus** à leur niveau 2025 et s'établissent comme suit :

●
**TAXE D'HABITATION SUR LES
RÉSIDENCES SECONDAIRES**
28,95 %

●
**TAXE FONCIÈRE SUR LES
PROPRIÉTÉS BÂTIES**
48,84 %

●
**TAXE FONCIÈRE SUR LES
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES**
58,51 %

Au-delà du produit de la fiscalité « ménage » viennent s'ajouter :

- **Une baisse de la taxe d'électricité de -20 k€**, cette recette est liée à la fois aux quantités consommées et à l'évolution des prix.
- **Une stabilité pour les droits de mutation** à titre onéreux : **maintien de la prévision** à hauteur de 2024, soit 900 k€ au regard **du réalisé 2025 qui est stable depuis 2023.**
- **Les autres postes restent stables** : droits de place (125 k€) et taxe sur les publicités extérieures restent sur des niveaux proches du BP 2025.



Contributions locales 28 400 000 €

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 23,27 M€
- Coefficient correcteur 4,06 M€
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 0,34 M€
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 0,13 M€
- Taxe d'habitation sur les logements vacants 0,56 M€
- Droits de mutation 900 000 €
- Taxe électricité 730 000 €
- Autres 256 000 €

Dotations et participations (Chapitre 74)

Ce chapitre budgétaire d'un montant de 19,86 M€ est stable par rapport au BP 2025. Il regroupe les dotations de l'État ainsi que les participations financières de nos partenaires.

Ce chapitre budgétaire comprend majoritairement les dotations versées par l'État au titre de la péréquation verticale. Elles sont estimées au niveau des montants perçus en 2025 (16,4M€), à l'exception du dynamisme de population pour la dotation forfaitaire. L'absence de projet de loi de finances conduit à anticiper des dotations à hauteur des crédits alloués en 2025.

Au-delà de la dotation globale de fonctionnement, la ville percevra 1,6 M€ d'autres participations étatiques telles que les exonérations de fiscalité, le fonds de compensation de TVA, etc. Cette part évolue de +42,9%, soit 481k€. Cette augmentation est due au titre de la perte de bases fiscales de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui donne lieu à une allocation compensatrice.

Au titre d'autres organismes étatiques et de collectivités locales, la ville attend 1,88 M€ en 2026. Retraité d'une recette ponctuelle perçue en 2025, le soutien de nos partenaires financiers est stable.

On retrouve dans ces financements :

- les participations de la caisse d'allocations familiales,
- le remboursement de la Caisse des écoles pour les actions déployées par la ville en son nom,
- le soutien de l'État et de la Région pour le conservatoire,
- les contributions à la propreté urbaine par le biais de convention (ramassage des mégots et des déchets abandonnés).

Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Le chapitre budgétaire est en augmentation de 1,98%, soit +21,6k€.

Cette relative légère variation masque une diminution des revenus des immeubles liée à la cession de biens immobiliers intervenue en 2025 (institut ophtalmique, locaux rue Saint Samson) : -57 k€.

Ces pertes de recettes seront compensées en 2026 par des recettes exceptionnelles telles que la compensation des travaux dus par le passage au « gaz H » (85k€), la compensation pour la perte d'exploitation du parc Jacques Vernier (42k€), l'indemnisation de biens volés non amortissables (25k€).

Enfin, comme chaque année, une enveloppe de 70 k€ est ouverte en prévision de la perception de produits exceptionnels.

Atténuations de charges (Chapitre 013)

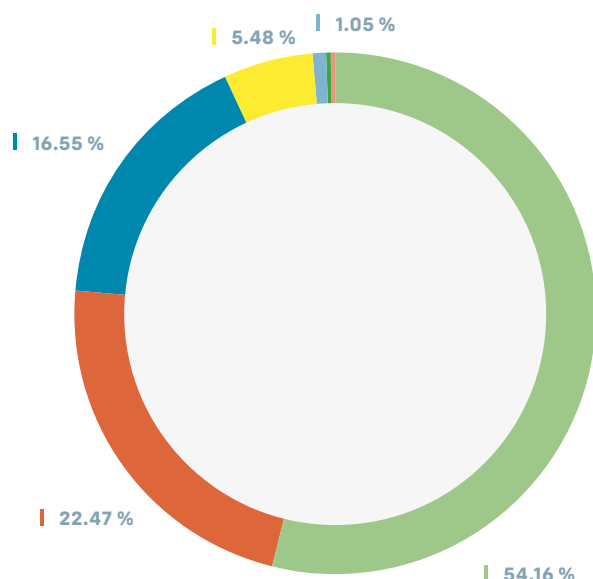
Ce poste concerne les remboursements de charges engagées par la ville pour ses agents. Le montant inscrit au BP 2026 est en forte augmentation de +541 k€ pour tenir compte de régularisations d'indemnisation d'exercices antérieurs.

Reprise sur amortissement et provisions (Chapitre 78)

En 2026, la ville procèdera à la reprise de provisions pour un contentieux dont le risque financier est faible malgré l'appel de la partie adverse (Salon Blanc : 450k€) et un contentieux dont le risque est éteint (Contentieux du personnel 75k€) ainsi que la reprise de provision pour des créances éteintes.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2026 à 69,29 M€, au sein desquelles les dépenses réelles sont en évolution de +2,41 %, soit +1,54 M€.



- Charges de personnel (012)
- Charges à caractère général (011)
- Atténuations de produits (014)
- Autres charges de gestion courante (65)
- Charges financières (66)
- Charges exceptionnelles (67)
- Dotations aux amortissements et provisions (68)
- Opérations d'ordre entre sections (042)

	Décomposition	BP 2025 (€)	Projet CA 2025 (€)	BP 2026 (€)	Évolution	
					en €	en %
●	Charges à caractère général (011)	15 247 739,54	14 368 131,84	15 572 043,00	324 303,46	2,13%
●	Charges de personnel (012)	36 745 673,00	36 135 772,14	37 530 310,00	784 637,00	2,14%
●	Atténuations de produits (014)	130 000,00	211 297,00	150 000,00	20 000,00	15,38%
●	Autres charges de gestion courante (65)	10 981 387,77	10 134 391,20	11 467 605,00	486 217,23	4,43%
	TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION	63 104 800,31	60 849 592,18	64 719 958,00	1 615 157,69	2,56%
●	Charges financières (66)	700 000,00	663 441,57	730 000,00	30 000,00	4,29%
●	Charges exceptionnelles (67)	23 500,00	14 613,39	15 000,00	-8 500,00	-36,17%
●	Dotations aux amortissements et provisions (68)	123 404,69	123 404,69	27 692,00	-95 712,69	-77,56%
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	63 951 705,00	61 651 051,83	65 492 650,00	1 540 945,00	2,41%
●	Virement à la section d'investissement (023)	275 789,00	0,00	0,00	-275 789,00	-100,00%
●	Opérations d'ordre entre sections (042)	3 700 000,00	4 664 865,18	3 800 000,00	100 000,00	2,70%
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	67 927 494,00	66 315 917,01	69 292 650,00	1 365 156,00	2,01%

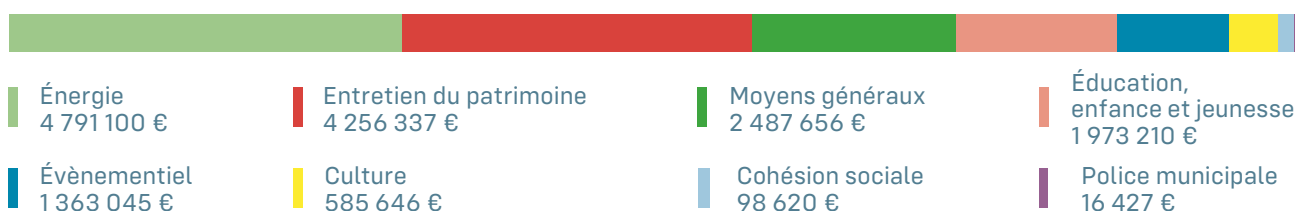
Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les dépenses à caractère général correspondent aux dépenses courantes de la collectivité.

Au global, **elles évoluent de +2,13 %, soit +324 k€**. Cette variation est principalement due au renouvellement des marchés publics : marché des assurances et marché d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage. Le dialogue de gestion et les consignes de la lettre de cadrage budgétaire pour 2026 : baisse de 1% des dépenses hors fluides, ont permis de limiter les effets de ces augmentations conséquentes de tarifs.

Pris plus en détails, ces postes budgétaires comportent les variations suivantes :

- **les dépenses d'énergie augmentent de +339 k€, soit +7,62 %** de BP à BP à la suite de la relance du marché d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage. La diminution du coût de l'électricité de la ville et l'ajustement au plus près du prix de marché de la molécule de gaz ne compensent que partiellement l'augmentation tarifaire du contrat et des taxes
- **les dépenses d'assurances augmentent quant à elles de 11,85 %, soit +99 k€** avec l'augmentation de la prime d'assurance statutaire et de celle de la flotte automobile. Les autres primes restent quant à elles stables par rapport au précédent contrat
- **les dépenses scolaires baissent de -6,01 %, soit -118 k€** principalement due à l'ajustement des crédits des denrées alimentaires aux projections de réalisé 2025
- **les dépenses liées au cadre de vie sont stables avec une variation de +0,49 %, soit +8,5 k€** malgré l'augmentation de la redevance spéciale pour la collecte des ordures ménagères compte tenu du nombre et du volume à traiter
- **les dépenses liées au patrimoine restent stables -0,24%** pour l'entretien courant des équipements municipaux et de la voirie communale,
- **les dépenses culturelles baissent de -12,30 %, soit -82 k€**, principalement due à une dépense ponctuelle non renouvelée en 2026 : l'organisation d'une exposition au musée.



■ **Le poste de l'énergie** comprend notamment les dépenses d'eau (380 k€), d'électricité (2,21 M€) et de chauffage (1,47 M€).

■ **Le poste de l'entretien du patrimoine** prend en compte des achats de fournitures et contrats nécessaires à l'entretien du patrimoine immobilier et de la voirie (2,5 M€) ainsi que l'entretien des espaces verts, parcs (1,08 M€).

■ **Le poste des moyens généraux** couvre les dépenses telles que les assurances (836 k€), l'achat des vêtements de travail des agents de la Ville (150 k€), l'entretien du parc informatique (366 k€), la communication (290 k€), le règlement des taxes foncières (320 k€), etc.

■ **Le poste de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse** est notamment constitué des charges nécessaires à l'achat de fournitures scolaires (90 k€), des denrées alimentaires (1,07M€), au coût des transports collectifs (134 k€), des actions menées dans le cadre de la Cité éducative (278 k€) etc.

■ **Le poste évènementiel** comprend les charges nécessaires pour la mise en œuvre des politiques publiques sportives et événementielles, soit 1,36M€. On retrouve principalement dans ce poste les charges d'organisation des manifestations et autres événements portés par la direction des Sports et celle de l'Évènementiel tels que les contrats des troupes intervenants dans les festivités, les frais de locations, de gardiennage des espaces de manifestations, etc. Il s'agit également des moyens nécessaires au fonctionnement et à l'animation du parc J. Vernier (87,7k€)

■ **Le poste culture** tient compte des frais de la bibliothèque (67,2 k€), du conservatoire (53,7 k€), du musée (71,5 k€) et du théâtre (388 k€).

■ **La cohésion sociale** couvre des coûts tels que les frais de gestion de la maison de proximité de Frais-Marais (72 k€), l'animation des conseils de quartiers, les actions de médiation sociale, etc.

Dépenses de personnel (Chapitre 012)

Les dépenses de personnel d'un montant de 37,53 M€ sont en augmentation de +784 k€ de BP à BP soit +2,14 %.

En 2026, la collectivité doit intégrer des évolutions décidées au niveau national ayant des incidences financières fortes telles que :

- les augmentations du SMIC à venir et notamment celle du 1er janvier 2026
- l'augmentation du taux de la CNRACL de +3%
- la reprise des services privés/publics pour les agents recrutés,
- la participation mensuelle à la prévoyance à hauteur de 7€/agent,
- la participation mensuelle à la mutuelle à hauteur de 15€/agent.

L'estimation de l'impact budgétaire de ces mesures est d'environ 753k€.

Il s'ajoute à cela l'évolution mécanique liée aux avancements d'échelons d'un montant estimé de 50 k€.

Malgré ces coûts qui s'imposent à elle, la Ville préserve un certain nombre d'actions en faveur de ses agents :

- en maintenant une politique dynamique de promotion et d'avancement de ses agents,
- en développant les actions en faveur du bien-être des agents et de la convivialité au travail,
- en valorisant la formule Plurelya à destination de l'ensemble des agents,
- en proposant un budget de formation ambitieux avec notamment la mise en place de programmes de formations axés sur l'intelligence artificielle, une formation collective sur la gestion des services informatiques, et d'autres sur des thématiques transversales de prévention,
- en continuant à rendre dynamique le régime indemnitaire.

Par ailleurs, dans le cadre de la création du pôle alimentaire, la ville fait le choix de créer 3 postes, à savoir, un diététicien, un responsable qualité et un secrétaire comptable.

Comme en 2025, à l'heure du vote du budget primitif, la Ville n'a pas connaissance de réformes statutaires qui viendraient impacter le budget des ressources humaines. Aussi, aucune marge n'a été prévue dans un souci de transparence de l'information comptable et de sincérité budgétaire.

Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Au global, ce poste de dépenses augmente de 4,43 %, soit un budget de 11,46 M€ pour 2026. Il couvre plusieurs types de dépenses telles que :

- **la subvention d'équilibre du CCAS**, augmente de 4 %, soit +194 k€ pour tenir compte des évolutions tarifaires des contrats assurances et d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage. Le besoin de financement s'élève à 5,06 M€.
- **l'indemnité transactionnelle due à Douaisis Premium (200k€)**, due au titre du protocole transactionnel conclu dans le cadre de la cession des locaux situé boulevard Vauban à Douaisis Premium,
- **les participations de la Ville** auprès d'autres organismes restent stables au global +0,14%, soit +6,4k€, notamment la convention de financement des écoles privées qui varie de -8k€ ou celles relatives à la médiation sociale qui augmente de 16k€,
- **les aides aux loyers** versées dans le cadre de l'installation de nouveaux commerces, sont maintenues à leur niveau de 2025, soit 50 k€,
- **les indemnités des élus**, varient à la suite de l'augmentation de population qui impacte les règles de calcul applicables à la ville. L'enveloppe 2026 est ainsi réévaluée de 25k€, soit +0,14%.

Subventions de fonctionnement aux associations 2026

(Prévisionnel, en attente des commissions d'attribution)

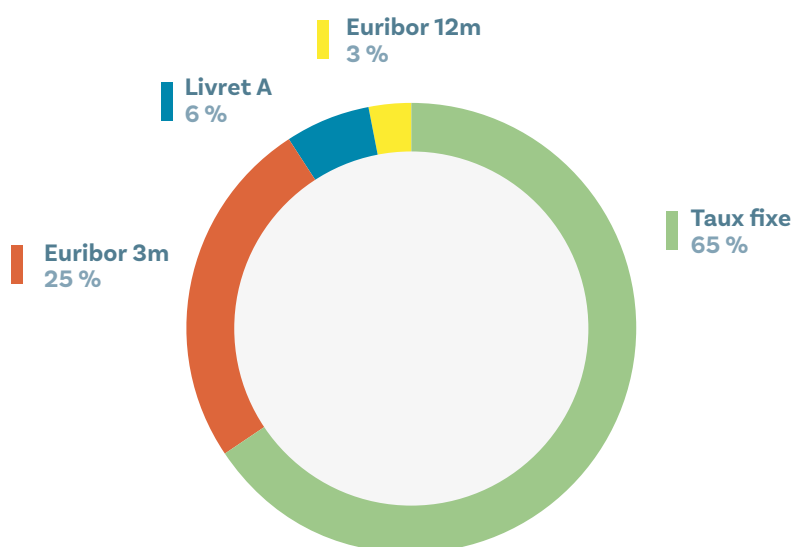


Charges financières (Chapitre 66)

Les charges financières s'établissent à 730 k€ en section de fonctionnement, soit une augmentation de +30 k€ malgré la souscription de deux nouveaux emprunts en 2025. L'ancienneté de la dette conduit à diminuer le coût de la « dette ancienne » et permet ainsi de compenser celui de la dette nouvelle sans pour autant grever les dépenses de ce chapitre budgétaire.

En 2026, l'ensemble de la dette est classé en 1-A, soit la catégorie la moins risquée. Un contrat à taux variable (indexé sur l'EURIBOR 3mois) est venu s'ajouter aux six contrats à taux variable déjà souscrits.

Répartition par index au 01/01/2026



Autres chapitres (014, 67 et 68)

- **Les charges exceptionnelles** sont d'un montant de 15 k€ pour permettre de prendre en compte d'éventuels indemnités, intérêts moratoires ou régularisations comptables.
- **Les nouvelles provisions** couvriront le risque de :
 - non recouvrement de recettes anciennes : **15 k€**
 - le risque né d'un contentieux lié au personnel : **12 k€**
- **Les atténuations de produits** correspondent aux dégrèvements accordés par les services fiscaux sur demandes des contribuables pour la taxe d'habitation sur les logements vacants. Malgré le réalisé 2025 (221k€), l'estimation 2026 est de 150 k€ au regard des exercices passés.

FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le financement de l'investissement se compose :

- des recettes propres d'investissement,
- des subventions d'équipement de nos partenaires financiers,
- du résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 que l'équipe municipale choisit d'affecter au financement de l'investissement,
- le solde entre toutes les dépenses et toutes les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2026. Cette dernière part constitue le résultat prévisionnel de fonctionnement si toutes les dépenses et les recettes étaient réalisées, y compris l'amortissement.

Depuis plusieurs années, l'écart entre les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif de fonctionnement diminuent. Ce qui conduit à diminuer la capacité de la ville à dégager un surplus pour le besoin de financement de la section d'investissement.

Ainsi, le solde entre l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement passe de 0,275 M€ en 2025 à 0€ en 2026, soit -0,275 M€ (-100 %). En 2026, nous n'inscrivons pas d'autofinancement de la section d'investissement au budget primitif. En pratique, il se construira en cours d'année, par le pilotage de nos recettes, de nos dépenses et par notre politique de cession (qui se fixe un objectif de 1 M€ en 2026).

LE BUDGET PRIMITIF 2026 : SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement (dépenses d'investissement hors remboursement du capital annuel de la dette) s'élèvent au budget 2026 à 15 056 838 €. Le projet d'investissement a été présenté et soumis au vote du conseil municipal le 23 janvier 2026.

Dans le cadre des délibérations cadres du mandat, les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

Grands projets	1 442 251 €
Habitat et logement	60 000 €
Transition écologique	7 970 000 €
Éducation, jeunesse et enfance	827 000 €
Cohésion sociale	20 000 €

Concernant les autres thématiques du plan pluriannuel d'investissement, les enveloppes sont :

Sport	594 000 €
Culture	90 000 €
Cadre de vie	242 000 €
Voirie	1 365 000 €
Patrimoine bâti	562 000 €
Autres dépenses	1 884 587 € <i>(acquisition de véhicules, de matériels et de logiciels)</i>

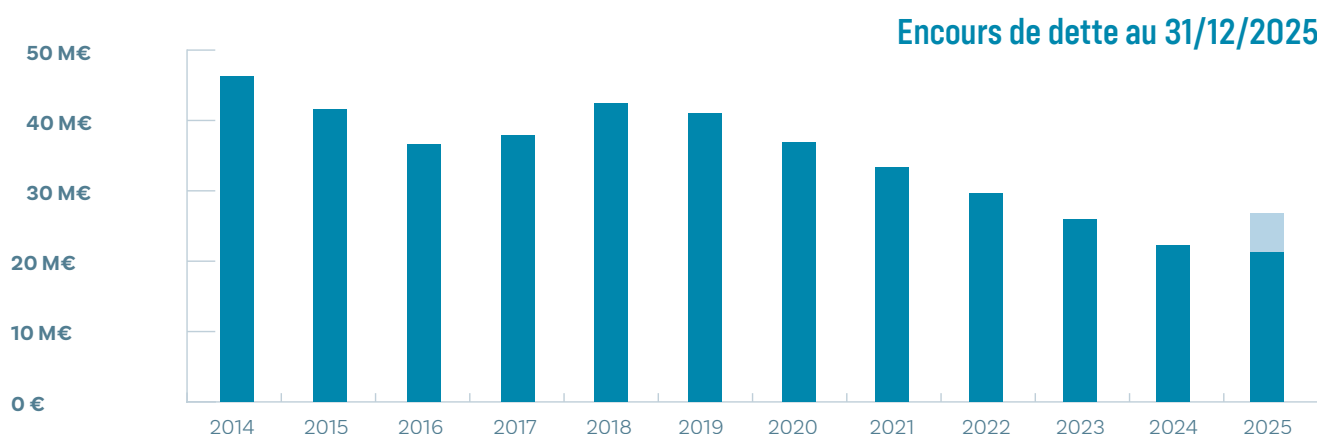
LA DETTE

Elle correspond au remboursement en capital des emprunts et avances contractés pour couvrir le besoin de financement et dont les intérêts sont payés en section de fonctionnement.

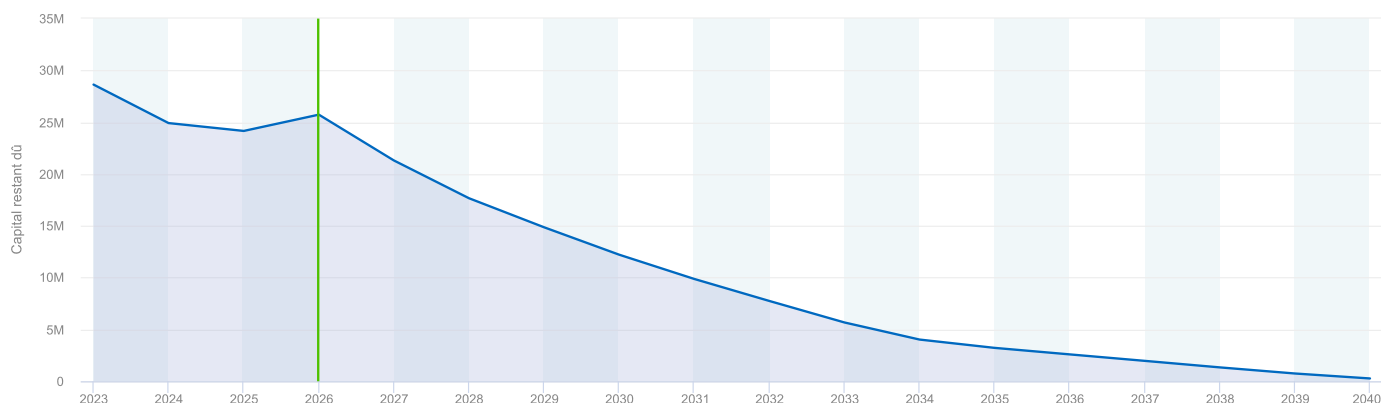
Le remboursement de la dette est en augmentation : 4,42 M€ contre 3,96 M€ en 2025.

L'encours de la ville évolue au cours de l'exercice 2025 à la suite de la souscription de deux emprunts pour un montant total de 5,6 M€. Sa dette passe ainsi de 25,1 M€ au 1er janvier 2025 à 26,7 M€ au 1er janvier 2026.

La dette par habitant passe ainsi de 622 € au 31 décembre 2024 à 658 € au 31 décembre 2025 (moyenne de la strate 986 €/habitant).



Extinction de la dette au 31/12/25



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour 2026, les recettes d'investissement sont de trois natures :

- **Les subventions d'équipement** : représentent un montant de 2 148 372 €. Il s'agit des subventions pour lesquelles la ville a reçu un acte d'information du montant de la part du financeur.

Compte tenu des dossiers en cours d'examen auprès de nos partenaires financiers, notamment en ce qui concerne la DSIL ou le fonds vert, d'autres subventions d'équipement pourraient être attribuées au cours de l'exercice budgétaire.

Les principales subventions d'équipement inscrites au BP 2026 sont :

- **pôle alimentaire : 1,2 M€**
- **voie douce sur les bords de Scarpe : 319 k€**

- **Les ressources propres d'investissement** : la ville a des ressources propres d'investissement qui proviennent du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, de la taxe d'aménagement ou de la dotation départementale pour les amendes de police.

Au global, elles progressent de +600k€ de BP à BP principalement en raison de l'évolution des recettes du FCTVA à la suite de l'augmentation des dépenses d'équipement réalisées en 2025.

- **Les cessions** : la ville met en place un plan de sobriété foncière qui se traduit notamment par la cession d'une partie du patrimoine de la Ville. Les cessions d'ores et déjà actées par une délibération, telles que la vente des locaux de Douaisis Premium ou d'une maison rue Saint-Samson, **conduiront à une recette de près de 1 M€ en 2026.**

BESOIN DE FINANCEMENT

La section d'investissement conduit à un total de dépenses de 21,23 M€ (30,14 M€ en 2025).

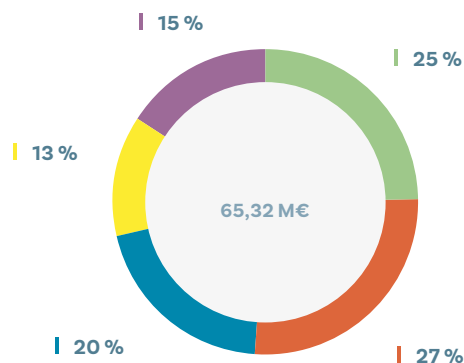
La section sera équilibrée par des recettes d'investissement à hauteur de 21,23 M€ nécessitant le recours à l'emprunt à hauteur de 9,64 M€.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Au-delà de la présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire et de leur évolution de BP à BP, les dépenses de fonctionnement 2026 transcrivent les choix volontaristes de l'action municipale.

Répartition des dépenses de fonctionnement

●	Cadre de vie, transition écologique	16,41 M€
●	Culture, évènementiel et sports	17,65 M€
●	Éducation enfance et jeunesse	13,17 M€
●	Cohésion sociale	8,41 M€
●	Moyens généraux	9,68 M€



CADRE DE VIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le cadre de vie et la transition écologique du territoire de la collectivité représentent un budget de 16,41 M€ réparti entre plusieurs postes :

VOIRIE : 3,73 M€

- 1,08 k€ pour l'éclairage public de 9 000 points de la commune,
- 524 k€ pour l'entretien des voiries, des ponts, etc.

GESTION DU PATRIMOINE BÂTI ET URBAIN : 5,54 M€

Dans les dépenses courantes, on peut retrouver :

- Entretien du patrimoine bâti : 375 k€,
- le développement du commerce : 85 k€,
- Rencontre de l'immobilier : 3 k€.

Les aides de la Ville se répartissent :

- soutien à la vie associative : 118 k€,
- aide à l'installation des commerces : 50 k€.

PROPRETÉ URBAINE : 2,61 M€

Parmi les dépenses courantes, on peut citer :

- 330 k€ pour la collecte et le traitement des déchets,
- 155 k€ au titre de la redevance spéciale versée à Douaisis aggro pour la collecte et le traitement des déchets,
- 20k€ pour l'entretien des sanitaires publics.

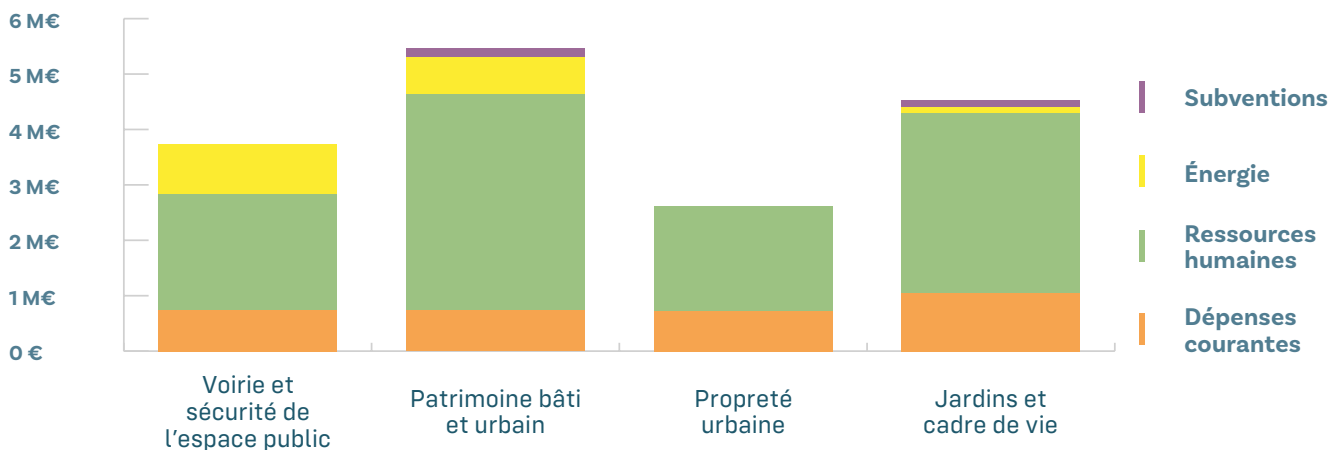
CADRE DE VIE : 4,51 M€

Parmi les dépenses courantes, on peut citer :

- 600 k€ pour l'entretien des espaces verts,
- 112 k€ soutien à la vie associative,

- 98 k€ pour l'achat de plants et autres matériels horticoles,
- 18 k€ pour la convention sur les espaces naturels,
- 25 k€ pour l'éco pâturage.

	Dépenses courantes	Ressources humaines	Énergie	Subventions	Total
Voirie et sécurité de l'espace public	742 232 €	2 080 686 €	914 500 €		3 737 418 €
Voiries communales et sécurité	524 932 €	2 080 686 €	51 500 €		2 657 118 €
Éclairage public	217 300 €	- €	863 000 €		1 080 300 €
Patrimoine bâti et urbain	802 472 €	3 914 978 €	654 900 €	168 672 €	5 541 022 €
Propreté urbaine	722 950 €	1 887 220 €			2 610 170 €
Jardins et cadre de vie	1 048 074 €	3 248 364 €	109 900 €	112 389 €	4 518 727 €
	3 315 728 €	11 131 249 €	1 679 300 €	281 061 €	16 407 338 €



CULTURE, ÉVÉNEMENTS, SPORTS

CULTURE : 7,99 M€

En 2026, chacune des structures participe à la mise en œuvre d'une offre culturelle à destination de tous les publics.

Ainsi, on pourra retrouver :

- FIGRA : 154 k€ (dépenses courantes et subvention de droit commun)
- La création de nouveaux parcours de visite au musée,
- La mise en valeur du plan relief
- Une journée festive autour de la valorisation des collections patrimoniales dans le cadre de la journée nationale « Biblis en folie »
- etc.

La ville consacre également un budget de 1,05 M € pour accompagner les associations culturelles.

EVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS : 3,16 M€

Ce budget recouvre les crédits ouverts pour l'organisation de manifestations telles que :

- Fêtes de Gayant : 438 k€ (dépenses courantes),
- Festivités d'hiver : 249 k€ (dépenses courantes),
- Cirque : 102 k€ (dépenses courantes),
- Festivités estivales : 115 k€ (fête de la musique, 14 juillet, festivités dans les quartiers) (dépenses courantes).

La ville soutient la vie associative pour l'organisation de divers évènements pour un montant de 385 k€.

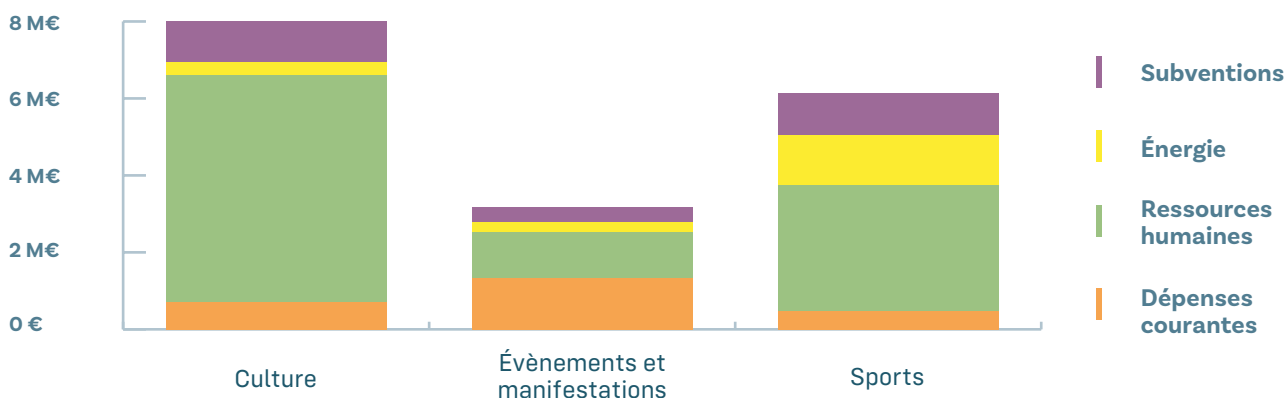
SPORT : 6,48 M€

Une part importante du budget des sports concerne l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs proposés aux usagers. Toutes dépenses confondues (dépenses courantes, RH, énergie) :

- Entretien des piscines : 2,4 M€
- Entretien des salles et terrains de sports : 1,88 M€
- 1,08 M€ sont aussi consacrés à soutenir les clubs dans la pratique du sport,
- Parc Jacques Vernier : 666 k€.

Au-delà, un budget de 77 k€ (dépenses courantes) est ouvert pour l'organisation de manifestations.

	Dépenses courantes	Ressources humaines	Énergie	Subventions de droit commun	Total
Culture	717 982 €	5 877 759 €	342 750 €	1 056 872 €	7 995 363 €
Conservatoire	72 791 €	3 715 040 €	87 750 €		3 875 580 €
Bibliothèque	98 699 €	924 243 €	94 300 €		1 117 242 €
Musée	118 098 €	821 306 €	69 000 €		1 008 404 €
Archives	18 756 €	145 196 €	26 800 €		190 752 €
Théâtre	409 638 €	271 974 €	64 900 €		746 512 €
Subventions culturelles				1 056 872 €	
Évènements et manifestations	1 340 491 €	1 171 181 €	269 700 €	385 774 €	3 167 146 €
Sports	472 577 €	3 626 025 €	1 299 400 €	1 089 297 €	6 487 299 €
	2 531 050 €	10 674 965 €	1 911 850 €	2 531 943 €	17 649 807 €



ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

L'éducation, l'enfance et la jeunesse représentent un budget de 13,16 M€.

Une partie est fléchée pour la mise en œuvre dans le cadre du temps scolaire :

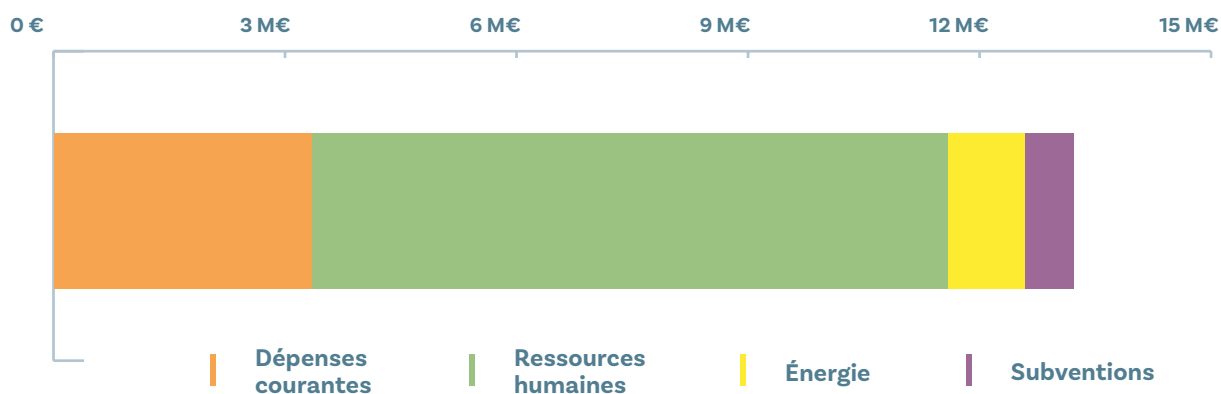
- Pour proposer un service de restauration scolaire : 3,9 M€,
- À destination des écoles maternelles : 2,37 M€,
- À destination des écoles primaires : 1,32 M€,
- Pour accueillir les enfants en garderie et en études surveillées : 1,1 k€,
- Pour développer la Cité éducative « Douai-Waziers » : 355 k€,
- Pour proposer des séjours découvertes ou classes de neige : 152 k€.

Une partie concerne le temps non-scolaire :

- Développement d'une offre d'accueil dans les centres de loisirs : 920 k€,
- Développement d'une offre à destination de la jeunesse : 125 k€.

Il s'agit enfin de soutenir l'enfance via un subventionnement d'associations pour un montant de 622 k€.

	Dépenses courantes	Ressources humaines	Énergie	Subventions de droit commun	Total
Éducation, enfance et jeunesse	3 321 771 €	8 216 348 €	1 005 800 €	622 171 €	13 166 091 €



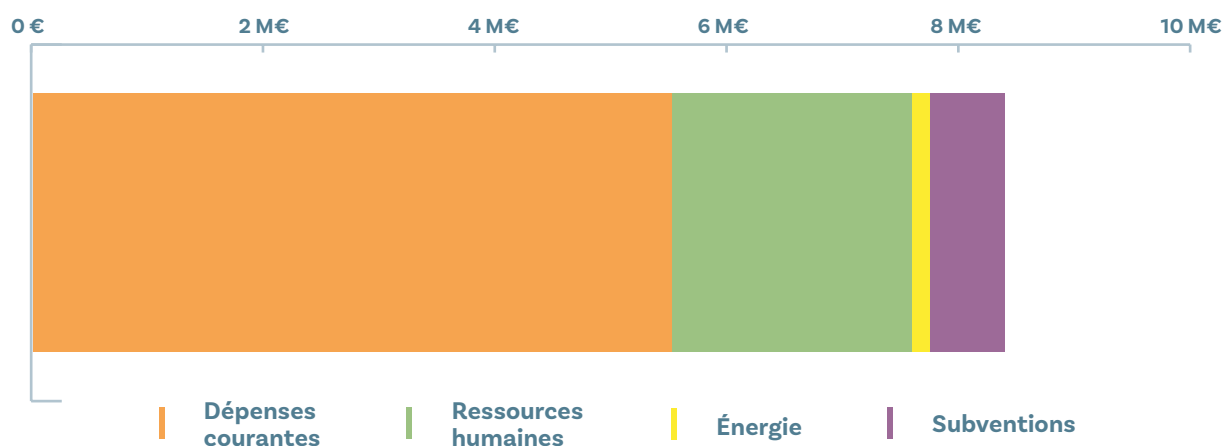
SÉCURITÉ, SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE

La solidarité et l'action sociale présentent un budget de 8,41 M€ réparti en plusieurs thématiques :

- Le soutien aux politiques publiques développées par le CCAS via la subvention d'équilibre versée : 5M€ (inclus dans les dépenses courantes),
- La sécurisation et la tranquillité des douaisiens : 1,8 M€ (toutes dépenses confondues : dépenses courantes, RH, énergie),
- La cohésion sociale : 860 k€ (toutes dépenses confondues : dépenses courantes, RH, énergie), dans laquelle on retrouve : la politique de la ville : 127 k€, les mini-chantiers : 42 k€ et la démocratie locale : 81 k€ avec notamment la gestion de la maison des liens : 72k€.

Enfin, la ville soutient la vie associative à hauteur de 650 k€.

	Dépenses courantes	Ressources humaines	Énergie	Subventions de droit commun	Total
Sécurité, solidarité et action sociale	5 527 388 €	2 077 052 €	156 250 €	650 043 €	8 410 733 €



MOYENS GÉNÉRAUX

Les moyens généraux représentent quant à eux un montant de 9,68 M€.

Ils regroupent le volet ressources humaines et les moyens par secteurs d'activités nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- Le parc automobile qui regroupe l'entretien et la location de véhicule, l'achat de carburant,
- Le fonctionnement du parc informatique et la maintenance des logiciels informatiques,
- Les assurances,
- La publication Douai notre ville,
- Etc.

Ressources humaines (non ventilées)	5 994 676 €
Intérêts de la dette	730 000 €
Parc automobile	512 798 €
Élus RH	488 900 €
Finances	436 880 €
Informatique	591 592 €
Affaires juridiques	632 436 €
Communication	146 272 €
Direction générale	90 955 €
Subventions	42 860 €
Marchés publics	4 000 €
État civil	9 620 €
	9 680 989 €

VILLE DE DOUAI
DIRECTION DES FINANCES

